

● A la Primature

Le Chef du gouvernement reçoit les membres du Conseil Islamique du Niger

Le Premier ministre, Chef du gouvernement, SEM. Seïni Oumarou, a reçu hier en audience les membres du Conseil Islamique du Niger conduits par le ministre des Affaires Religieuses et de l'Action Humanitaire, M. Issaka Labo.

● Ouverture des 3^{èmes} Journées des communes du Niger à Zinder
Bilan et perspectives des cinq ans de gestion communale dans notre pays

Les 3^{èmes} Journées des Communes du Niger s'est ouverte, hier matin, dans l'amphithéâtre de l'Institut universitaire de Technologie (I.U.T.) de Zinder, sous la présidence du ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation, M. Albadé Abouba. C'était en présence des autorités régionales, sous-régionales, municipales, coutumières et de nombreux invités.

Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé à cette occasion, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation, SEM. Albadé Abouba, a indiqué que la présente session, qui se tient à une période marquée par l'échéance de la 1^{ère} mandature des conseils municipaux issus des élections du 24 juillet 2004, se doit de faire le bilan du processus de décentralisation. C'est pourquoi il a salué la pertinence et la

justesse du choix du thème de la troisième édition intitulée "décentralisation au Niger : cinq ans de gestion communale, bilan et perspectives". Il est aussi révélateur, a-t-il ajouté, de toute la volonté qui anime chacune et chacun d'eux en tant qu'autorités décentralisées de rendre compte à la Nation de leur gestion au moment où s'achève leur mandat d'élus locaux.

Pour le ministre d'Etat Albadé Abouba, cet exercice évaluatif est plus que

nécessaire de par le capital d'expérience acquis en vue de faire sans complexe, une réelle autocritique et bâtir les bases solides d'une gestion saine et responsable des collectivités territoriales. Pendant trois jours, les responsables municipaux vont s'activer à analyser de manière spécifique les problématiques des ressources humaines, de l'accompagnement financier et technique des collectivités territoriales, mais aussi celles de l'articulation décentralisation/déconcentration, avec des politiques sectorielles en rapport avec la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté.

Cette analyse a indiqué le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation, permettra aux maires et conseillers de dégager les forces et faiblesses du processus de décentralisa-



Eih Idrissa Hamani/ONEP

Le Premier ministre avec les membres du Conseil Islamique du Niger

tion et par conséquent de faire des propositions pertinentes et réalistes en vue de son amélioration. Après cinq ans d'exercice du mandat des conseils municipaux, a-t-il ajouté, le pari fait par le gouvernement sous les hautes directives du Président de la République, Chef de l'Etat, est d'approfondir le cadre démocratique, de promouvoir de réelles chances de développement à la base par une pleine implication et une responsabilisation effective des populations dans la gestion et l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce pari semble être gagné, au regard de l'enracinement progressif et irréversible de la démocratie à la base et de nombreuses actions de développement réalisées dont les impacts sont aujourd'hui visibles et palpables sur le terrain. Il a souligné avec force et conviction l'apport inestimable du Programme spécial du Président de la République dont les actions multiformes et variées ont contribué à relever tous les indicateurs socio-économiques à la grande satisfaction de l'ensemble des populations nigériennes. De fait, le

ministre d'Etat Albadé Abouba a saisi l'occasion pour adresser, au nom des maires et conseillers, sa gratitude au Président de la République.

Toutefois, devait-il relever, malgré ce tableau encourageant acquis en matière de décentralisation, il n'en reste pas moins qu'il y a des lacunes qui ont caractérisé le fonctionnement des communes. Ces faiblesses, selon le ministre d'Etat, tiennent pour l'essentiel à l'imprécision et à la compréhension souvent assez controversée de certaines dispositions du cadre juridique, aux comportements et agissements désobligeants de certains acteurs, à l'insuffisance des ressources humaines et financières.

Auparavant, le Président du Conseil de la Communauté urbaine de Zinder, hôte de la troisième édition, le président de l'association des municipalités du Niger et le Gouverneur de la région ont tour à tour pris la parole pour situer l'importance de la rencontre de Zinder, après cinq ans de gestion des communes. Aussi, selon le président de l'association des municipalités du Niger, la célébration de ces journées rentre dans le cadre des stratégies que développe l'association en vue de resserrer les liens d'amitié, de favoriser et d'entretenir l'esprit de collaboration, mais également de susciter et de développer l'intercommunalité et la coopération décentralisée qui apparaissent, comme des leviers incontournables de lutte contre la pauvreté et la promotion du développement économique local.

● Abdou Saïdou
ONEP Zinder/DIFFA

● Point de presse du président du Comité national chargé de piloter la reprise du fichier électoral (CNPRFE)

Démarrage aujourd'hui de l'opération de l'affichage des listes électorales

Le président du Comité national chargé de piloter la reprise du fichier électoral (CNPRFE), M. Moumouni Hamadou, a animé, hier, au siège du comité, un point de presse pour informer l'opinion du démarrage dès aujourd'hui de l'opération de l'affichage des listes électorales.

Auparavant, le président de la CNPRFE a tenu à faire la situation exhaustive, en terme d'exécution, des travaux de traitement et de saisie des listes électorales. Ainsi, a-t-il indiqué, à l'heure où nous parlons, sur les 265 communes du pays, 250 nous sont parvenues, alors seules 15 communes sont attendues. Concrètement donc, 205 communes parmi ces 250 ont été traitées et libérées, 40 communes sont en traitement au niveau de la cellule informatique, les 5 communes restantes sont en examen au sous comité administrative et juridique".

Pour ce qui est de l'affichage, l'opération va concerner toutes les communes des régions dont les listes ont été traitées, à savoir les régions de Tillabery, Dosso, Tahoua, Maradi et la Communauté urbaine de Niamey; cela conformément aux vœux exprimés par le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP) lors de la réunion tenue le 21 janvier dernier a précisé M. Moumouni Hamadou. Le président de la CNPRFE a en outre indiqué que, l'opération va s'étaler sur une période de 30 jours, à compter de la date du démarrage, conformément aux dispositions de l'article 27 du code électoral. " L'affichage offre ainsi la possibilité aux citoyens de faire des réclamations. Il revient aux citoyens d'aller vers les lieux d'affichage c'est à dire au niveau des villages, groupements et communes pour vérifier les listes affichées ". Les réclamations, a-t-il précisé, se font au niveau de la Commission administrative et peuvent être de plusieurs ordres. M. Moumouni Hamadou a ainsi cité le cas des omis ; qui sont des personnes recensées, mais dont les noms pour une raison ou pour une autre ne figurent pas sur la liste électorale ; le

cas des personnes inscrites mais dont l'inscription de leurs caractéristiques personnelles, c'est-à-dire les noms, prénoms, surnoms, date et lieu de naissance, prénom de la mère, adresse, situation matrimoniale et référence pièce comportent des erreurs.

Il y a aussi le cas des fonctionnaires et agents de l'Etat des établissements publics, parapublics et privés mutés, ainsi que les membres de leurs familles domiciliés avec eux à la date de la mutation ; et enfin il y a le cas des électeurs déjà inscrits sur une liste électorale lorsqu'ils changent de domicile ou de résidence. Il convient de préciser, a ajouté le président de la CNPRFE que toute demande d'inscription sur une liste électorale, à l'occasion d'un changement de résidence ou de domicile, doit être accompagnée de l'attestation de radiation de la liste électorale de son ancienne résidence ou de domicile délivrée par l'autorité administrative de la circonscription ou était initialement inscrit le requérant (article 22 du Code électoral.) En outre, les commissions administratives sont chargées de radier des listes électorales les personnes décédées conformément au code électoral (article 27). Par ailleurs, selon l'article 28 du code électoral aucune inscription nouvelle ne peut être enregistrée pendant la période de l'affichage à l'exception de personnes réhabilitées qui doivent elles aussi fournir la preuve de leur réhabilitation. Autrement, la possibilité est donnée à chaque citoyen omis sur la liste électorale de présenter sa réclamation au président de la commission administrative ou à la commission administrative, qui, dans tous les cas doit examiner la requête en plénière et cela pendant le délai de l'affichage sauf en

cas de révision exceptionnelle ou ce délai est ramené à 15 jours. La commission administrative à 5 jours après sa saisine pour notifier sa décision au requérant. " En cas de non satisfaction, ce dernier peut attaquer la décision de la commission administrative devant le président de tribunal d'instance qui doit rendre une décision en dernier ressort.

Cette décision peut être déférée devant le Conseil d'Etat ", précise le président de la CNPRFE. M. Moumouni Hamadou a conclu en lançant un appel à l'ensemble de la population nigérienne précisément, celle des Communes des régions concernées de faire preuve de civisme pour la réussite effective de l'opération.

● Wata Nana Fassouma

● Lancement des activités de la Fondation SEMAFO
Soutenir les communautés riveraines des mines d'or de SEMAFO INC

Le président et chef de la Direction de la Société d'Exploitation Minière de l'Afrique de l'Ouest (SEMAFO), M. Benoît La salle, la directrice de la fondation SEMAFO, Mme Chantal Guérin et l'administrateur délégué de la Société Minière du Liptako (SLM), M. Moussa Harouna, ont conjointement animé, hier matin au siège de la SML, une conférence de presse à l'occasion du lancement officiel des activités de la fondation SEMAFO. L'objectif visé à travers cette rencontre avec les journalistes, est de leur faire découvrir la fondation qui est nouvellement créée, ses objectifs, ses missions et son importance pour les populations riveraines des mines d'or de la SEMAFO INC.

En prenant la parole en début de cette conférence de presse, l'administrateur délégué de la SML, M. Moussa Harouna a indiqué que la SEMAFO INC est une société canadienne qui intervient en Guinée, au Burkina Faso et au Niger, avec sa filiale qui est la SML. Elle est actuellement devait-il ajouter, la société la plus opérationnelle dans le secteur aurifère en Afrique occidentale. Il a conclu que ce sont ses mines qui opèrent aujourd'hui correctement dans les trois pays cités à la satisfaction des pouvoirs publics et de la population. Quant à M. Benoît La salle, il a indiqué que SEMAFO est présente au Niger depuis dix ans, avec le développement de la mine d'or de Samira. Il a ajouté que c'est un projet important avec un grand potentiel. Selon M. Benoît La salle, la SEMAFO produira cette année dans ses trois mines, 8 tonnes d'or dont 2 tonnes proviendront de la mine de la SML. " Cela nous donne une plate forme économique

importante qui nous permet d'avoir accès à des fonds, et à des gens qui veulent donner. Et tout cela ne peut se faire que par le truchement d'une fondation " a précisé le président et chef de la Direction de SEMAFO. Selon lui, la SEMAFO versera sur une base annuelle un montant de 250 millions de FCFA à la fondation pour qu'elle puisse démarrer ses activités. La directrice générale de la fondation SEMAFO, Mme Chantal Guérin, a quant à elle, souligné que sa fondation interviendra en priorité au niveau des communautés riveraines des mines de SEMAFO. Elle a ensuite axé son intervention sur l'implication des populations concernées dans les projets. La fondation SEMAFO sera dirigée par un conseil d'administration indépendant de l'entreprise SEMAFO et gérée quotidiennement par une Direction générale. Elle a pour mission de soutenir les communautés, dans les régions où notamment, SEMAFO inc. ou l'une de ses filiales est présente, par

l'amélioration des conditions humaines, par ses actions, par ses investissements dans des projets de développement communautaires, par la formation et la valorisation des populations. Pour réaliser sa mission, la fondation s'engage à assurer un leadership collectif, en soutenant les valeurs locales et en menant à la création de partenariats locaux dans le but de satisfaire les besoins des communautés et des individus ; à devenir un défenseur efficace en étant porte-parole des communautés qui ont besoin d'aide afin de leur assurer une bonne qualité de vie aujourd'hui et demain. La fondation SEMAFO entend aligner ses actions en fonction des objectifs de développement du Millénaire (ODM) qui doivent, d'ici à 2015, combattre la faim et la pauvreté, améliorer l'éducation, la santé, le statut des femmes et l'environnement. Principalement, elle entend prioriser ses actions sur les objectifs 2,7 et 8 soient mettre en œuvre une éducation primaire universelle, s'assurer de la soutenabilité environnementale et développer un partenariat mondial pour le développement. En terme de réalisations, la fondation a débuté ses actions par l'envoi par bateau de fournitures de bases telles que vêtements, livres, matériel scolaire et jeux éducatifs et pourra élargir ses activités à l'achat de matériel de base, tel que des moulins, des tracteurs, etc.

● Oumarou Moussa